

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

**OBJET**

Note de frais pour le Cabinet  
Manière Mazocky Architecture suite  
au jury de concours pour la  
construction d'un établissement de  
bien-être à Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le 21  
mars 2019 et que la convocation du  
Conseil avait été faite le 08 mars  
2019

**Du 14 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian  
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick  
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,  
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia  
HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie  
HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine PERRIN DEROCHÉ à Lydia  
HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie  
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Delphine ANDRÉ, Conseillère Municipale, présente une  
note de frais reçue le 2 janvier 2019 du Cabinet Manière Mazocky,  
Architecture d'un montant de 827.88 € (TTC).

Cet architecte est intervenu comme architecte désigné par l'ordre  
des architectes de la Région Grand Est, dans la composition du Jury,  
comme stipulé dans la délibération du Conseil Municipal 2018/5 du  
06 février 2018.

La facture concerne des frais de déplacement.

Madame Delphine ANDRÉ, Conseillère Municipale, demande donc  
à l'assemblée de bien vouloir approuver cette note de frais et  
d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à  
ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire  
  
Signature